

## Le VRAI/FAUX des espaces naturels de Belle-Île

### "La préservation des espaces naturels est synonyme d'interdictions"

FAUX – Les objectifs du Conservatoire du littoral, les orientations du Département au titre des espaces naturels sensibles, la mise en œuvre Natura 2000, la gestion du site classé, sont les principales politiques de protection de la biodiversité et des espaces naturels du territoire.

Elles ont toutes pour point commun de favoriser l'accès du public et le maintien des usages dès lors qu'ils sont compatibles avec la protection. S'ils ne le sont pas, le travail de la CCBI, avec ses partenaires, est de trouver les solutions permettant de trouver un équilibre entre l'homme et la nature.

Bien entendu à ce cadre politique guidant l'action de la CCBI, des réglementations drastiques s'imposent à Belle-Île comme sur tous les territoires français : interdiction de faire du vélo sur le sentier côtier (loi de 1976) // interdiction de prélever du sable sur les plages (loi de 1986) // interdiction de circulation en véhicule motorisé dans les espaces naturels (loi de 1994) // autorisation ministérielle pour tous les projets d'aménagement susceptibles d'impacter le paysage dans le site classé (loi de 1930) // non constructibilité du littoral (loi littoral 1986) // interdiction de destruction des espèces protégées (loi de 1982).

Ainsi, dire qu'espaces naturels rime avec interdiction est un raccourci trop rapide. Y est toujours privilégié à Belle Île la cohabitation entre les activités humaines et la nature... mais ici comme ailleurs, une réglementation spécifique s'applique.

### "La nature se débrouille très bien sans nous, pas besoin d'intervenir"

FAUX – ça peut être vrai dans les grands espaces sauvages, mais en Europe l'homme est partout et perturbe les mécanismes naturels par ses activités. Il faut donc veiller à limiter les espèces exotiques, supprimer les aménagements qui perturbent les fonctionnements naturels, ... Parmi les espaces naturels européens, certains ont été et sont créés par l'homme comme les prairies ou certaines landes, mais tendent à s'enfricher et à perdre la biodiversité particulière qu'ils abritent au profit d'une végétation plus commune. Il faut donc, pour les conserver, faire perdurer ou remettre en place les pratiques indispensables à leur maintien ou à leur restauration (fauche, pâturage, broyage, ...).

### "S'occuper des espaces naturels coûte cher "

VRAI – Mais le jeu en vaut la chandelle tant les enjeux de conservation de la nature sont importants à Belle-Île et tant les espaces naturels sont l'une des conditions principales de l'attractivité touristique du territoire, premier secteur économique de l'île. D'autre part toutes les actions du service entrent dans le cadre des stratégies et des politiques de nos partenaires institutionnels (Département, Conservatoire du littoral, Etat et Europe). Aussi l'action du service est largement supportée par des financements extérieurs à l'imposition locale : reversement de la taxe sur les passagers maritimes à destination des îles par l'Etat et le Conservatoire du littoral (7% du prix du billet de bateau aller de nos visiteurs) // Subventions du Département au titre de l'action du service sur les terrains départementaux, de l'action d'insertion du chantier Nature et de l'entretien du sentier côtier // Europe, pour l'animation du programme Natura 2000 (FEADER) et pour l'action d'insertion du chantier nature (Fond Social Européen) // ... De plus les investissements et acquisitions de matériels sont largement supportés par le Conservatoire du littoral et le Département.



## "Il n'est pas logique de ne pas trouver de poubelle sur les sites naturels et aux abords des plages"

FAUX – L'absence de poubelle dans les espaces naturels répond d'une volonté affirmée pour plusieurs raisons :

- Les poubelles, souvent débordantes, favorisent la prolifération des nuisibles comme les rats,
- Les collectivités locales souhaitent minimiser la présence de mobilier urbain contradictoire avec le paysage de nature qui fonde l'intérêt de Belle-Ile,
- Si les usagers et visiteurs viennent avec leurs pique-niques dans les espaces naturels et sur les plages, il semble tout à fait cohérent qu'ils aient la capacité de repartir avec leurs déchets, qu'ils pourront facilement déposer dans un point de collecte permettant le tri des déchets à proximité des habitations,
- Enfin, l'entretien des poubelles aux abords des plages et dans les espaces naturels nécessite une énergie humaine et une consommation de carburant importantes pour les équipes municipales.

## "Depuis que Natura 2000 existe, la CCBI veut interdire l'accès à la côte..."

FAUX - L'interdiction de circuler en voiture dans les espaces naturels émane d'une loi votée par l'Assemblée Nationale en 1994 et qui s'applique sur tout le territoire français, sans lien avec Natura 2000. La Communauté de Communes et les communes sont donc dans l'obligation de s'assurer que les usagers soient informés de cette interdiction et de disposer les aménagements garantissant son respect.

## "A Belle-Ile, il y a trop de goélands"

FAUX - Certes, le goéland, protégé en France, est l'un des oiseaux les plus observés et connu pour ses nuisances dans les villes. On distingue cependant 3 espèces différentes à Belle-Île : Goélands argenté, brun et marin. Parmi eux, l'île abrite 90% de la population du Morbihan et 30% de la population française de Goélands bruns. Ainsi, bien que les Goélands bruns soient très présents à Belle-Île, ils sont à l'échelle française devenus plutôt rares, et les populations de goélands en général tendent à diminuer au niveau national.

## "Les "bacs à marée" qui servent à déposer les déchets collectés sur la plage sont enlevés en été"

VRAI – Les bacs à marées servent à récolter les déchets ramenés par la mer pendant les mois les plus tempétueux. En été, ces déchets d'échouage ne sont presque plus rejetés par la mer. Laisser les bacs en place leur donnerait la fonction de poubelles de plages pour des déchets produits par les visiteurs... or le fait de ne pas avoir de poubelles le long du littoral est un choix affirmé à Belle-Île (cf. "Il n'est pas logique de ne pas trouver de poubelle sur les sites naturels et aux abords des plages").

## "Il est interdit de camper sur la côte"

VRAI – Comme 2 % du territoire national, Belle-Île est, sur près de la moitié de sa surface (à l'exception du centre de l'île), classée au titre de paysage d'intérêt national depuis 1976 (site classé et inscrit – loi de 1930). Cette réglementation, s'ajoutant à la Loi littorale, génère l'interdiction de camper, sur terrain public ou privé. A Belle-Île, seul est toléré le bivouac de nuit entre 19h30 et 9h du matin. Il ne doit subsister aucune installation en dehors de ces horaires.

### **"Il n'y a pas de plante exotique envahissante à Belle-Ile"**

FAUX – La prolifération d'espèces « exotiques » est considérée comme une des causes majeures de l'érosion de la biodiversité dans le monde. Parmi les espèces introduites pour l'ornement des jardins ou pour des raisons économiques diverses, 10 % sont capables de s'implanter en milieux naturels et encore 10 % d'entre elles posent des problèmes d'invasion. Baccharis, Griffes de sorcières, Herbe de la pampa, écrevisse américaine, huitre creuse, cinéraire sont les principales espèces invasives exotiques qui prolifèrent sur Belle-Île. Alors que certaines sont toujours autorisées à la vente, il est de la responsabilité de tous de les supprimer des jardins... Au-delà des actions d'arrachage mises en place par le service espaces naturels de la CCBI, l'équipe se tient à la disposition de tous pour aider à leur éradication des jardins (garde.littoral@ccbi.fr).

### **"Seule la biodiversité présente dans les espaces naturels mérite d'être protégée"**

FAUX – la diversité biologique est très importante dans les espaces naturels littoraux autour de l'île, et sa conservation est un enjeu prioritaire. Mais, les prairies fauchées et pâturées de Belle-Ile, fruit d'un partenariat entre agriculteur et nature, sont ici de très haute valeur écologique, et leur conservation est aussi une priorité. Au-delà, la biodiversité est partout et elle peut être maximisée dans les jardins par des méthodes écologiques de jardinage...

### **"La fréquentation touristique est incompatible avec la préservation"**

FAUX – La fréquentation touristique peut être compatible avec la préservation si elle est bien maîtrisée. A Belle-Ile, il est essentiel de concilier fréquentation touristique et préservation du patrimoine naturel, car l'attractivité touristique de Belle-Ile est en grande partie conditionnée par les paysages de nature préservée.

Pour limiter l'impact sur les milieux par les 350 000 visiteurs annuels, la fréquentation est canalisée grâce à des aménagements entretenus par les gardes du littoral (sentier côtier, bi-fils, signalisation...).

### **"L'équipe des espaces naturels passe ses journées à se promener en voiture"**

FAUX – Assurer la propreté des plages, déboiser les prairies humides pour les restaurer, sensibiliser les visiteurs, arracher les espèces invasives, débroussailler le sentier côtier, poser et entretenir des aménagements pour limiter le piétinement des espaces sensibles, poser les panneaux, entretenir les sites et les bâtiments, ... Les actions des équipes du service espaces naturels sont quotidiennes et répondent aux politiques espaces naturels soutenues par nos financeurs. Mais bien évidemment, il faut tous les jours se rendre sur les sites depuis les ateliers de la CCBI situés à Palais et pour cela, rien de plus efficace que la voiture.